

L'EDITION DE LA « RELATION DE LA CAPTIVITE
DE LA MERE ANGELIQUE DE SAINT-JEAN »

par Henri SCHMITZ du MOULIN

Il y a quelques années le professeur Tans a fait devant vous une communication sur les relations entre Port-Royal et Quesnel (1), communication où il a analysé la prise de position de Quesnel dans plusieurs discussions qui, dans les milieux qui gravitaient autour du monastère, étaient considérées du plus haut intérêt. Ce qui frappe dans cette prise de position est que Quesnel a toujours évité de se déclarer pour l'un ou l'autre parti, mais qu'il a cherché à prendre une position intermédiaire, du moins quand, à son avis, la vérité n'était pas atteinte. C'était le cas par exemple quand il s'agissait des problèmes de la grâce. Tout en prenant ses distances de Jansénius, il évitait de se ranger du côté de Nicole qui, selon lui, en se plaçant du côté des thomistes avait l'air de favoriser les adversaires de saint Augustin. La même attitude il l'a observée dans l'affaire du problème ecclésiastique et dans les discussions autour de la signature du Formulaire d'Alexandre VII. Ce problème de la signature avait fait l'objet de discussions dans les milieux jansénistes quand l'archevêque de Malines l'avait exigée aux Pays-Bas espagnols en 1694. Avec Arnauld et Nicole, Quesnel se disait contenté par les défenses d'innocent XII d'ajouter des précisions au Formulaire en ce qui concernait la croyance du fait (2). Bien que dans cette affaire Quesnel semblât accepter les arguments de Nicole pour la signature *in sensu obvio* demandée par les autorités romaines, cette acceptation n'avait pas été

sans arrière-pensées. En réalité Quesnel trouvait les brefs du pape assez obscurs et s'il s'était prononcé dans quelques ouvrages pour la signature c'était surtout pour des raisons tactiques et non par conviction (3).

Attitude prudente aussi quand il s'agissait des relations avec Port-Royal. Celles-ci ont trouvé leur origine sans doute dans les relations avec Amauld qui s'était réfugié à Saint-Magloire où Quesnel enseignait la discipline de l'Église des premiers siècles. A ce sujet nous avons trouvé un beau témoignage dans la *Perpétuité de la Foi*, ouvrage composé par Arnauld et Nicole pour répondre au ministre Claude. Dans le tome III se trouve *L'Apologie de Soterichus Panteugenus (Patriarche d'Antioche) au Patriarche et au Concile sur les choses touchant lesquelles on l'a accusé d'avoir de mauvais sentiments*. Or dans une note les auteurs de la *Perpétuité* expriment leur gratitude envers M. Bernard qui leur avait fourni une copie de cette *Apologie* — dont un exemplaire manuscrit se trouvait à la Bodleian à Oxford — par l'intermédiaire d'une personne curieuse de Paris. Cette personne curieuse c'était Quesnel (4).

S'il est donc plus ou moins probable que les premiers contacts de Quesnel avec Port-Royal prenaient leur source dans ses relations avec Arnauld, en ce qui concerne la nature de ces relations nous ne disposons que de peu de témoignages et les quelques indications que nous avons sont le plus souvent très peu détaillées. Il est évident que la saisie des papiers de Quesnel quand il fut emprisonné sur ordre de Louis XIV, en 1703, par l'archevêque de Malines en soit la cause la plus importante. Il est certain que bien des papiers de Quesnel ont été copiés par les jésuites pour servir à l'instruction du procès contre cet adversaire redouté. C'est d'ailleurs grâce à ce travail que nous avons pu reconstituer plus ou moins le cadre de la correspondance de Quesnel avec un des personnages les plus intéressants parmi les jansénistes : Paul-Louis Du Vaucel, ancien théologal de Nicolas Pavillon et agent romain du vicaire apostolique de la mission de Hollande. Les « épaves », selon l'expression de M. Thomas, de cette correspondance sont encore très nombreuses, beaucoup de lettres se trouvent toujours à Malines, cependant

que de nombreux extraits ont trouvé une place ou bien à Bruxelles aux archives du Royaume ou à Pistoia ou à Rome. En même temps il faut reconnaître qu'il y a aussi un grand nombre de lettres qui ont disparu (5). Parmi elles toutes celles de personnes que Quesnel avait dirigées, perte dont il s'est plaint à plusieurs reprises.

Nous avons dit déjà que les contacts de Quesnel avec Port-Royal datent probablement du temps du séjour d'Arnauld à Saint-Magloire. A cette époque c'était le grand docteur qui était considéré comme le défenseur par excellence de la doctrine de saint Augustin telle que Jansénius l'avait présentée dans *YAugustinus*. Mais si Quesnel était encore un personnage secondaire dans le milieu des amis de la Vérité, il est toujours vrai qu'il a fait un séjour à Port-Royal. C'est ainsi qu'il pourra écrire beaucoup plus tard à son ami Vuillart qu'il y avait célébré la messe en 1681 c'est-à-dire à l'époque où il avait dû se retirer à Orléans, ayant refusé de signer le Formulaire. C'est peut-être la seule fois qu'il ait visité l'abbaye ou du moins la seule fois qu'il en parle (6). Plus tard, pendant son voyage clandestin à Paris, il avait voulu y aller une seconde fois mais il n'en avait pas trouvé la possibilité (7).

Impossible à nous de savoir comment les relations de Quesnel et de Port-Royal se sont développées par la suite. Ce qui a été gardé de la correspondance de Quesnel avec Port-Royal ne se compose que de quelques lettres de félicitations à l'occasion d'une élection ou de condoléances après un décès comme M. Tans l'a remarqué déjà (8). Ainsi Quesnel exprime sa joie de la réélection de la Mère Angélique comme abbesse dans une lettre du 16 août 1681 (9). Malgré le silence qui entoure la relation de Quesnel avec le monastère et le fait évident que jusqu'à la mort d'Arnauld il a vécu à l'ombre de celui qu'on indique dans la correspondance par les pseudonymes M. Davi et le père abbé, tandis que Quesnel est appelé entre autres le père prieur — ce qui en soi nous donne déjà une indication de l'importance de l'un et de l'autre dans « l'ordre » —, nous croyons que le rôle que Quesnel a joué à Port-Royal avant la mort d'Arnauld en 1694 peut avoir été plus important qu'on ne le croirait à première vue.

Examinons d'abord quelques faits. Au moment que Quesnel dit la messe à Port-Royal il est déjà connu comme éditeur des *Œuvres* de saint Léon, ouvrage condamné par Rome parce que, dans ses *notæ et dissertationes*, il se serait opposé à la primauté du pape (10). Mais si cette édition constitue un des titres de gloire pour notre auteur, aux yeux de Port-Royal un tel succès ne saurait être que purement mondain. Plus importantes doivent avoir été les œuvres spirituelles de Quesnel et aussi sa réputation d'être un directeur solide. Parmi ses œuvres de piété il y a des remaniements d'ouvrages d'autrui comme l'*Office de Jésus*, remaniement de la traduction de Brienne des *Verbi incarnati Jesu Christi [...] verbi ex universo ipsius testamento collecta [...] du P. Jourdain*, la traduction de *L'Office de Jésus [...] du cardinal de Bérulle*, texte auquel il avait ajouté des réflexions de piété, *Les Elévations à Jésus-Christ Notre Seigneur sur sa Passion et sa Mort*, d'après un ouvrage du P. de Condren, livre auquel il avait ajouté des éclaircissements (11). Sa réputation de directeur il l'avait acquise très tôt aussi. On en voit un reflet dans ce que le P. Hardy lui répondit quand Quesnel s'était adressé à lui pour lui demander des conseils de conduite et dans le fait que l'évêque d'Orléans lui avait confié la direction de Marin Grostête, sieur Des Mahis, ancien ministre protestant converti au catholicisme (12). C'est à ce moment-là aussi que nous le voyons entreprendre la direction d'Anne de Cugnac, marquise de Dampierre et celle, plus importante pour notre sujet, d'Anne-Victoire de Clermont de Montglat, abbesse et puis prieure de Gif (13). Celle-ci avait été élève de Port-Royal. C'est en cette qualité que nous la rencontrons dans la *Relation de Captivité de la Mère Angélique de Saint-Jean* (14). Née en 1647 elle était entrée à Port-Royal quand elle avait deux ans. En 1667 elle avait fait profession à Gif ayant dû sortir de Port-Royal sur ordre du roi. Abbesse de Gif depuis 1675, elle avait réformé l'abbaye mais, accablée par la lourdeur de ses tâches comme abbesse et par le mauvais état de sa santé, elle était continuellement tentée par le désir de démissionner. « Toujours la contagion de la Mère Angélique », dira l'abbé Bremond à son sujet (15). Dans ses lettres de direction que Quesnel adresse

à l'abbesse nous voyons revenir un des grands thèmes de la direction janséniste : il faut accepter et se soumettre à la volonté divine telle qu'elle se manifeste dans la situation concrète de la vie du chrétien. C'est dire qu'elle doit accepter la maladie et les souffrances qui l'accompagnent car c'est ainsi qu'elle pourra s'unir aux souffrances du Christ et qu'elle sera un vrai membre du corps mystique. Et en ce qui concerne la charge d'abbesse et, plus tard, après sa démission comme abbesse en 1686, celle de prieure sous l'abbesse Mme de Béthune, il lui écrivit que c'était une charge à laquelle elle avait été appelée par Dieu lui-même. A elle d'accepter la volonté divine avec la certitude que si Dieu lui avait imposé ces tâches Il lui donnerait aussi l'aide nécessaire pour les mener à bien.

Nous n'aurions pas insisté tellement sur la personne de Mme de Montglat si nous ne disposions pas d'une lettre extrêmement curieuse de la Mère Angélique de Saint-Jean. Elle date du 26 janvier 1683 (16). C'est la seule lettre de la Mère Angélique à Quesnel qui dépasse le cadre étroit des compliments de circonstance. Ce qui nous frappe c'est que nous voyons la Mère Angélique et Quesnel ensemble s'occuper de la direction d'une personne dont l'identité ne nous est pas révélée. Elle a été malade et est tentée par le désir de se défaire de sa charge. Pourtant la Mère s'oppose à cette idée, d'abord parce que la personne est guérie et deuxièmement parce qu'on n'a pas le droit d'abandonner « l'intérêt de Dieu qui est celui des âmes, pour chercher son repos particulier ». La suite de la lettre nous apprend que la personne en question devait occuper une place importante car la Mère demande à Quesnel de ne pas se laisser de soutenir celle qui s'appuie sur lui, afin qu'elle ne se lasse pas de soutenir tant de personnes qui s'appuient sur elle. Elle continue en disant : « Quand elle devrait être par sa répugnance un forçat, elle sera par sa charité une bonne mère. » L'ensemble de ces remarques nous fait penser qu'il s'agit dans cette lettre d'une religieuse chargée de la responsabilité de la communauté. Rien ne nous permet de tirer des conclusions en ce qui concerne l'identité de la personne en question, bien que le nom de Mme de Montglat nous vienne à l'esprit. Rete-

nous surtout de cette lettre la grande confiance de la Mère Angélique de Saint-Jean dans les qualités de directeur du P. Quesnel, car, dit-elle : « Elle [la personne inconnue! est trop heureuse d'avoir si bien placé sa confiance, quoiqu'elle soit à plaindre de ne pouvoir plus recevoir vos avis [c'est-à-dire du P. Quesnel] que de loin. »

Sans vouloir exagérer la valeur de cette lettre nous ne pouvons que conclure que si le P. Quesnel était encore loin d'être un des grands chefs du mouvement augustinien, il avait déjà à Port-Royal une réputation de directeur de conscience tellement solide qu'une personnalité comme la Mère Angélique de Saint-Jean n'hésitait pas à lui manifester sa pleine confiance.

Malheureusement nous ne disposons pas d'autres lettres à/ou de Quesnel de cette période et qui se rapportent à Port-Royal. En effet, pour les religieuses Quesnel continuait de vivre à l'ombre d'Arnauld. Ce n'est qu'en 1701 que la sœur Baudrard écrit à Quesnel qu'il était considéré comme le successeur de celui-ci. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de contacts du tout entre les religieuses et Quesnel. Nous savons qu'on a copié pour lui un certain nombre de textes en vue de leur publication. C'était notamment le cas pour les *Réflexions sur Saint Paul* et le *Bonheur de la Mort chrétienne*. Mais cette activité n'a pas laissé de traces directes sous forme de lettres échangées entre les religieuses et le père Quesnel (17).

Bien que sa position à l'intérieur du mouvement janséniste changeât après la mort d'Arnauld, nous ne voyons pas se produire de modification dans la fréquence des échanges épistoliers entre Quesnel et Port-Royal. Sans aucun doute son attitude peut être expliquée par sa prudence : il ne voulait pas attirer l'attention des autorités séculières sur le monastère. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne se soit pas occupé de ses intérêts. Ainsi nous le voyons destiner l'argent qui proviendra de la dette sur l'île de Nordstrand, et qui lui a été laissé par Arnauld au monastère, à condition qu'on paye une rente viagère à Guelphe et à Du Vaucel (18). En même temps il s'inquiétait du sort de l'abbaye. Aussi conseilla-t-il à Héricourt de ne pas faire de dons à Port-Royal car ils pour-

raient tomber en d'autres mains (19), et voulait-il qu'on mît les archives et le cartulaire de Port-Royal en lieu sûr (20). Il est évident que ce souci des archives s'explique d'une part par ses propres expériences, la saisie de ses papiers — mais aussi des papiers d'Arnauld — en 1703, et d'autre part par le désir des jansénistes de ramasser tout ce qui pût servir un jour à écrire l'histoire de Port-Royal. Pourtant, en 1701 encore il doit avoir cru — et accepté — que les temps d'écrire cette histoire n'étaient pas encore venus. Du moins s'opposa-t-il aux vœux de Mlle de Joncoux de publier les lettres de la Mère Angélique en disant qu'il ne fallait pas parler de « ces bonnes filles » (21).

La situation va changer de façon dramatique avec la publication de la constitution *Vineam Domini Sabaoth* le 16 juillet 1705. Jusqu'alors le Formulaire pouvait à la rigueur être signé par tous les partisans du mouvement augustinien en observant le silence respectueux en ce qui concernait la question du fait, en vertu des accords conclus au moment de la Paix de l'Eglise en 1669. Maintenant, le silence respectueux n'est plus permis. Le texte de Clément XI est formel en déclarant : « Hac Nostra perpetuo valitura constitutione, oboedientiæ, quæ præinsertis Apostolicis constitutionibus debetur, obsequioso illo silentio nequaquam satisfieri ; sed damnatum in quinque præfatis propositionibus Ianseniani libri sensum, quem illarum verba præ se ferunt, ut præfertur, ab omnibus Christi fidelibus ut hæreticum, non ore solum, sed et corde reici ac damnari debere ; nec alia mente, animo aut credulitate supradictæ formulæ subscribi licite posse, [...] » (22). La constitution fut reçue en France, l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, la publia par une ordonnance. Constitution et ordonnance furent lues et publiées à la grille de l'église de Port-Royal. Dans leur désarroi les religieuses s'indignèrent du silence de Quesnel qui n'osait toujours pas leur écrire (23). Puis il se ravisa et les exhorta à persévérer. A la base de ce changement du comportement de Quesnel : la conviction que faire recevoir *Vineam Domini* n'était rien d'autre que de rompre la Paix de l'Eglise. Les religieuses et leurs amis qui sentaient que la fin

de Port-Royal s'approchait adressèrent des requêtes au roi et à l'archevêque mais sans résultat. Après de longues souffrances — elles furent privées de la Messe et de l'Eucharistie —, les religieuses qui refusaient toujours de signer le Formulaire furent exilées dans d'autres monastères. Au cours de 1710 la destruction totale de Port-Royal fut décidée et même celles de l'église et du cimetière. Il va de soi que pour les amis, et particulièrement pour Quesnel, il n'y avait plus aucune raison de se taire. Aussi voit-on que dès le début de l'année 1710 il se formait des projets d'éditer des textes provenant de Port-Royal, mais dont Quesnel avait déconseillé la publication. Ainsi Mlle de Joncoux écrivit le 21 février 1710 qu'elle pensait que le moment était venu de faire usage de textes dont on avait cru qu'on n'aurait pas besoin. Mais ajouta-t-elle, maintenant il n'y a plus rien à espérer ni personne à ménager (24). Nous ne savons quelle a été la réponse de Quesnel, mais on peut supposer qu'il a été d'accord avec elle. En tout cas il semble bien qu'on ait jugé tout de suite qu'il fallait avoir recours à l'opinion publique pour éviter le pire : la destruction totale du monastère. Quoi de plus émouvant alors que de rappeler les souffrances antérieures des religieuses car ce n'était pas la première fois qu'une partie de la communauté avait été exilée dans d'autres monastères. En 1664 déjà, devant le refus de signer le Formulaire, l'archevêque de Paris avait fait transporter les douze religieuses jugées les plus obstinées dans d'autres couvents. Parmi elles s'était trouvée la Mère Angélique de Saint-Jean. Retournée après une dizaine de mois aux Champs, où elles resteraient toujours captives jusqu'au moment de la Paix de l'Eglise en 1669, elles avaient dressé une relation de leur captivité. Le projet d'édition de ces relations est mentionné dans des lettres de Ruth d'Ans et de Fouillou à Quesnel (25). Dans sa lettre Ruth d'Ans demande à Quesnel de s'occuper de l'édition des trois relations des religieuses captives et surtout de leur correction, n'ayant pas, lui les connaissances nécessaires.

La Relation de la Captivité de la Mère Angélique de Saint-Jean parut dès l'année 1711, précédée d'un *Avertissement* de la main du Père Quesnel et suivie d'une lettre de la

supérieure des Annonciades à Amauld d'Andilly et d'une autre de Mme de Rantzau à Mlle Sevin de Miramion. En fait ce n'était pas la première fois qu'on avait voulu éditer ce texte.

La Mère Angélique avait terminé son récit le 28 novembre 1665 et très vite déjà il avait circulé dans les milieux qui gravitaient autour du monastère. La Mère elle-même avait demandé à Arnauld, s'il envoyait sa relation à M. d'Alet, de corriger son texte et de garder le secret. Elle voyait sa relation comme une confession (26). Arnauld, de son côté, avait pensé à une édition vers 1692 et on avait déjà commencé l'impression quand les religieuses s'y opposèrent. Ainsi il n'y eut que cinq ou six feuilles que l'on imprima et qui furent saisies en 1703. Quesnel nous donne les raisons qui étaient à la base de cette opposition : d'une part elles voulaient « tenir renfermé dans le secret de leur Cloître le bien qu'il plaisoit à Dieu d'y faire, par leur ministère » et d'autre part elles voulaient « ensevelir dans un profond silence tout ce qui pouvoit réveiller le souvenir des troubles passés » (27). Rappelons-nous qu'après la mort de Mme de Longueville la persécution de Port-Royal avait recommencé, qu'on essayait maintenant de faire mourir l'Abbaye par asphyxie en chassant d'abord les pensionnaires, puis les postulantes et les novices. Aussi les religieuses ayant tout intérêt à garder le silence, voulaient-elles empêcher la publication d'une relation qui ne pouvait qu'attirer l'attention sur leurs souffrances et par-là même accuser et le prédécesseur de leur archevêque et le roi qui leur avait défendu d'accepter des postulantes. C'était pourquoi elles allaient jusqu'à dédommager l'imprimeur pour les frais qu'il avait déjà faits pour l'impression. Mais, continue Quesnel, « les choses sont bien changées depuis ce temps-là. Ce saint lieu n'est plus. Ce Monastère, dont on pouvoit dire sans flatterie que c'étoit vraiment une maison de Dieu & une porte du Ciel, a été enfin livré aux Puissances de l'Enfer, et sacrifié aux intérêts du Démon, sous prétexte de ceux de Jésus-Christ » (28). Ensuite, ayant résumé les accusations portées contre Port-Royal qui aurait été une «synagogue de Satan» et un «nid d'erreurs», il fait l'éloge du monastère qui bien loin de là fut plutôt un « Nid sacré ».

C'est une véritable litanie où il énumère tous les titres de gloire de Port-Royal, litanie qui est en même temps comme une profession de foi. Toutes les grandes idées de Port-Royal, tout ce qui le distingue des communautés ordinaires y est passé en revue. Mais ce faisant il dresse en même temps un réquisitoire violent contre tous ceux qui n'ont pas observé la discipline de l'Eglise, qui ont oublié les vérités de la grâce, qui se sont opposés à la réforme de la vie religieuse. Les malheurs qui sont arrivés à Port-Royal, aux yeux de Quesnel, ne sauraient être que des effets de l'action du diable. Celui-ci voulant détruire jusqu'au souvenir même de ce que l'action de la grâce y avait fait, il faut que les amis de la vérité, de Dieu, fassent tout pour que ce souvenir reste vivant. Ainsi, quand Quesnel dit en parlant du diable: « [...] puisqu'il s'efforce d'effacer, s'il pouvoit, le souvenir même de tout le bien que la grâce du Sauveur a fait dans cette Maison, toute de grâce, & de dissiper la bonne odeur qui de cette sainte solitude s'est répandue par toute la France & dans les Pais étrangers, il est de la piété & de la reconnaissance de ceux qui l'ont souvent respirée & en ont été parfumés, d'en recueillir les pretieux restes, & d'empêcher que rien de ce qui peut servir à, les conserver, ne périsse avec le tems, au gré de ceux à qui elle est une odeur de mort par la corruption de leur cœur» (29), il ne fait rien d'autre que formuler un des traits caractéristiques de toute activité historique du Jansénisme. Pour les disciples de saint Augustin la description d'événements historiques n'a de sens que quand on lui confère une dimension spirituelle.

Une fois ce cadre spirituel bien établi, Quesnel s'efforce de démontrer que la *Relation de la Captivité de la Mère Angélique* entre bien dans cette perspective. Pour y parvenir, il commence par évoquer les premiers temps de l'Eglise : la période des persécutions et des martyrs. Avec une certaine nostalgie, qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant sous la plume d'un auteur janséniste, il parle des «plus beaux jours de l'Eglise, où les vertus héroïques du Christianisme ont brillé avec plus d'éclat». La ressemblance avec les temps modernes est évidente : les religieuses de Port-Royal répondent à l'idéal formulé par saint Ignace martyr. Elles aussi se sont détachées du monde pour être de véritables disciples du Christ. Et si elles n'ont pas souffert jusqu'à l'effusion du sang, n'ont-

elles pas souffert encore davantage car, dit-il, « si on pese bien les circonstances de tout ce qui s'est passé à leurs [*sic!*] égard, on n'aura pas de peine à avouer, qu'un tel martyr souffert dans la paix de l'Eglise, par l'autorité des Supérieurs légitimés, peut plus coûter à la nature, que de perdre la tête d'un seul coup par la main d'un boureau, & par la sentence d'un juge payen, avec la gloire incontestable de donner sa vie pour la cause de la foi chrétienne » (30).

Ensuite Quesnel nous parle des supplices que les religieuses ont subis, dont la privation de la Communion a été sans aucun doute le plus difficile à supporter pour ces Epouses du Christ et cela d'autant que les jésuites répandaient partout l'idée que Port-Royal serait en connivence avec les protestants de Genève. A côté des supplices qui regardaient la vie spirituelle proprement dite, il y avait aussi des supplices qui relèvent plutôt de la vie dans un monastère de femmes : toutes les taquineries mesquines étaient apparemment permises envers des religieuses dont la seule erreur était qu'elles voulaient rester fidèles à leurs vœux, à l'enseignement de l'Eglise de tous les temps et à leurs supérieurs.

Dans son *Avertissement*, Quesnel ne consacre que quelques lignes à la personne de la Mère Angélique. Tout juste s'il y est question de ses grandes qualités intellectuelles et de son humilité extrême. Plus important doit avoir été aux yeux de Quesnel, que les relations de captivité des religieuses de Port-Royal font bien voir le rôle joué par ce qu'on appelle aujourd'hui la « désinformation » dans toute l'affaire de la signature de Formulaire. Selon lui, bon nombre de détails, de remarques ou de reproches de la part des religieuses chargées de la surveillance des Mères captives ne s'expliquent que par une ignorance totale du fond de l'affaire. Mais cela n'est-ce pas répéter une remarque qui revient toujours dans les écrits des disciples de saint Augustin, que si le pape et Louis XIV condamnent Jansénius (ou Amauld ou Port-Royal) c'est qu'eux non plus ne sont au courant ? Plus importante doit avoir été pour Quesnel la défense des religieuses contre toute accusation éventuelle d'hérésie. Or, dans sa *Relation*, la Mère Angélique, en parlant de son arrivée chez les Annonciades, dit qu'on l'a menée dans la chapelle de l'immaculée Conception (31). Puis elle continue en disant :

« Le mystère m'étoit nouveau, n'y ayant point d'Autel chez nous qui soit dédié aux opinions contestées; mais j'embrassai en ce lieu une dévotion certaine qui fût de me jeter entre les bras de la Mere de belle dilection & de la sainte esperance, qui sont les deux titres sous lesquels je l'ai toujours invoquée, tant que j'ai été dans la maison, afin qu'elle m'obtînt par ses intercessions une dilection forte comme la mort & une esperance si ferme qu'elle pût me donner de la joie au milieu de mes amertumes » (32).

Déjà, en 1692, au moment où Amauld envisageait l'édition de la *Relation*, celui-ci avait vu le danger qu'un tel passage représentait et, dit son successeur, ayant le droit d'apporter des corrections au texte, « il retrancha, ou changea cet endroit on ne m'a pas dit comment, ou je l'ai oublié » (33).

Malheureusement, les corrections d'Arnauld du texte de la *Relation de la Mère Angélique* ont disparu en 1703 avec la saisie de ses papiers, mais Quesnel fait preuve du même sens de l'ironie qu'elle avait eu en notant ce détail sur l'autel consacré à la Conception Immaculée, quand il dit que ceux qui les ont pris doivent savoir que ce qu'ils disent est vrai. Et il continue en remarquant que personne à Port-Royal n'aurait refusé de reconnaître le rôle éminent joué par la Vierge dans l'histoire du salut, et qu'à ce sujet aussi Port-Royal s'était toujours conformé aux idées de l'Eglise mais qu'en ce qui concernait le dogme de la Conception Immaculée de la Vierge, on préférait attendre les décisions officielles du Magistère et que jusqu'à ce moment-là on ne voulait pas ériger d'autels à son honneur.

Terminons ces quelques remarques sur les rapports entre la Mère Angélique et le Père Quesnel, dont à vrai dire l'essentiel nous restera probablement toujours inconnu, en citant une dernière fois *V'Avvertissement* : « J'en demeurerai là, pour ne pas retarder le plaisir que le Lecteur va prendre à la lecture de cette *Relation* » (34).

NOTES

(1) Cette communication a été publiée dans *Lias*, IV (1977) 1, pp. 99-114

(2) Bref d'innocent XII aux évêques belges du 6 février 1694.

(3) *Défense de l'Eglise romaine I...I contre Melchior Leydekker Liège*, 1696, et *Défense des deux Brefs [...] Douay-Delft*, 1697.

(4) Cf. les lettres écrites par Quesnel à Edw. Bernard, professeur à l'Université d'Oxford dans : H. Schmitz du Moulin, *Un Correspondant anglais de Quesnel*, in: *Lias*, II (1975), pp. 281-312.

(5) Cf. L. Ceyskens, *Les Papiers de Quesnel saisis à Bruxelles et transportés à Paris en 1703-1704 et Suites romaines de la Confiscation des papiers de Quesnel*, in « *Jansenistica minora* », Malines, T. I, s.d., t. III, 1957 ; M. Thomas, *Une Epave des Papiers de Quesnel*, in « *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* », t. 39 (1954), pp. 64-71.

(6) Quesnel à Vuillart, Malines, Archives archiépiscopales, *Janse-niana*, 35, *Varia Quesnelliana*.

(7) Quesnel à (Mme de Montglat, le 20 novembre 1700, in : *Recueil de Lettres spirituelles*, t. III, pp. 197-208.

(8) Dans l'article cité, p. 100.

(9) Copie, Utrecht, Archives d'Etat, fonds Port-Royal (UPRI, 3220-2.

(10) Cf. J.A.G. Tans et H. Schmitz du Moulin, *Pasquier Quesnel devant la congrégation de l'Index*, La Haye, 1974, p. XXVII, sqq.

(11) *Ib.*, pp. XII-XIII.

(12) *Ib.*, p. VIII.

(13) Les lettres que Quesnel a écrites à Mme de Dampierre se trouvent à la bibliothèque Sainte-Geneviève n° 1488 et 1489 et ont été éditées par le P. Le Courrayeur dans le *Recueil de Lettres spirituelles sur divers sujets de morale et de piété*, Paris, 1721-1723, 3 vol. Les originaux des lettres écrites à Mme de Montglat n'ont pas été gardés mais ces lettres ont été imprimées dans le même recueil. L'identification du destinataire des lettres adressées à Mme de Dampierre a été rendue possible par des notes autographes de ce destinataire au verso de plusieurs originaux. Elles sont de la même main que celle qui a dressé la généalogie de la famille de Cugnac qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal. En ce qui concerne les lettres à Mme de Montglat on peut remarquer que quelques-unes de celles qui se trouvent dans le *Recueil* sont des réponses à des lettres dont les originaux ont été gardés. C'est un fils cadet de cette Mme de Dampierre que nous rencontrons à côté du duc du Maine quand le corps de Louis XIV est transporté à Saint-Denis. Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. G. Truc, t. V, p. 31.

(14) Cf. *Relation de Captivité d'Angélique de Saint-Jean Amauld d'Andilly*, éd. L. Cognet, Paris, 1954, p. 274.

(15) H. Bremond, *Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, Paris, 1967, t. IV, p. 593.

(16) Paris, Bibliothèque Nationale, ms f. fr., 19738, f° 63 r°-64r°.

(17) Cf. Quesnel à Mme de Fontpertuis du 18 mars 1687 et du 8 janvier 1687, UPR 655.

(18) Quesnel à Du Vaucel, le 10 août 1696, Utrecht, Archives d'Etat, fonds Oud bisschoppelijke cleresie IOBC1, 633.

(19) Quesnel à Héricourt, *Lettres*, II, 15-20, original : PSG, 1489, f° 177r°-178r°.

(20) Quesnel à Vuillart, Paris, B.N. f. fr., 19730, 45r°-47r°.

(21) Quesnel à Mlle de Joncoux, le 16 février 1701, UPR 703. Un extrait de cette lettre a été publié par Mme Le Roy, *Un Janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel*, Paris, 1900, t. II, pp. 127-128.

(22) Denzinger-Schônmetzer, *Enchiridion Symbolorum definitionum et declarationum*, Barcinone, 1973, n° 2390.

- (23) Quesnel à Mlle de Joncoux, le 22 décembre 1705, original, Paris, Bibl. nat., ms, i. fr., f^o 103r^o-104r^o.
- (24) Mlle de Joncoux à Quesnel le 21 février 1710, original, UPR, 1054.
- (25) Ruth d'Ans à Quesnel le 17 avril 1710, original, UPR, 1171, publiée dans J.A.G. Tans, *Pasquier Quesnel et les Pays-Bas*, Groningue-Paris, p. 321, sqq., et J. Fouillou à Quesnel, le 21 juillet 1710, original, UPR, 1040-1.
- (26) Amauld à (Angélique de Saint-Jean], *in* : Amauld, *Œuvres*, Lausanne, t. I, p. 569 sqq.
- (27) *Relation de la Captivité de la Mère Angélique de Saint-Jean, religieuse de Port-Royal des Champs*, s.l. MDCCXI, *Avertissement* 1p. 11.
- (28) *lb.*, (p. 21.
- (29) *lb.*, (pp. 2-31.
- (30) *lb.*, (pp. 4-51.
- (31) *lb.*, p. 10.
- (32) *lb.*
- (33) *lb.*, (p. 111.
- (34) *lb.*, 1p. 141. *La Relation de la Captivité de la Mère Angélique de Saint-Jean* a été éditée par le Père L. Cognet, Paris, Gallimard, 1954, malheureusement sans *V*Avertissement du P. Pasquier Quesnel.